



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT DE
L'ÉCOLE-DES-CŒURS-VAILLANTS**

**Réunion tenue dans les locaux de l'École Cœur-Vaillant
Mardi, 27 janvier 2015, 18 h 45**

Étaient présentes et présents :

M. Assi Patrice Aye, représentant de la communauté
M^{me} Renée Bédard, représentante des parents
M^{me} Natalie Blais, directrice de l'École-des-Cœurs-Vaillants
M^{me} Marie-Pierre Blanchette, représentante du personnel enseignant
M^{me} Nancy Bouchard, représentante du personnel enseignant
M. Jasmin Brochu, représentant des parents
M^{me} Anabel Bujold, représentante du personnel enseignant
M^{me} Sonia Chenel, représentante de la communauté
M. Serge Dufour, représentant du personnel des services de garde
M. Éric Dupont, représentant des parents
M^{me} Michèle Gagnon, représentante du personnel enseignant
M. Simon Germain, directeur-adjoint de l'École-des-Cœurs-Vaillants (Campanile)
M^{me} Catherine Girard-Larouche, représentante du personnel enseignant
M^{me} Éloïse Lajoie, représentante des parents
M^{me} Annick de Warren, représentante du personnel enseignant
M^{me} Marie-Ève Jalbert, représentante des parents
M^{me} Marie-Christine Nolet, représentante de la communauté
M^{me} Hélène Richard, représentante des parents
M. Denis Royer, représentant de parents

Étaient absentes et absents :

M^{me} Édith Brochu, représentante des parents
M^{me} Jeneviève Langlois, représentante du personnel des services de garde

MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

Le président du Conseil, M. Denis Royer, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence à cette réunion extraordinaire. Par la suite, il constate le quorum et déclare la réunion ouverte.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Serge Dufour, appuyé par M^{me} Nancy Bouchard, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. ANGLAIS INTENSIF À CŒUR-VAILLANT

Le président énumère les éléments dont le Conseil devra convenir au cours de la réunion en vue de la tenue de la consultation sur l'implantation de l'anglais intensif. Ces éléments sont les suivants :

- Le format de la consultation ;
- Les personnes consultées ;
- Les modalités de la consultation ;
- Les questions ;
- Les seuils ;
- La période de consultation ;
- Les résultats de la consultation.

Le format de la consultation

Deux propositions de formats de consultation avaient été préalablement acheminées aux membres, soit un sondage et une consultation de nature plus large. Après discussion, les membres conviennent de retenir la consultation large.

Les personnes consultées

Après discussion, les membres conviennent que toutes les familles dont les enfants fréquentent l'École Cœur-Vaillants en 2014-2015 seront consultées. Les membres tiennent à préciser qu'il n'y aura qu'un seul vote par famille, peu importe le nombre d'enfants.

Les modalités de la consultation

En préparation à la réunion, trois options avaient été acheminées aux membres, soit une consultation par voie électronique, une consultation sur place dans les locaux de l'école et une consultation à partir d'un formulaire papier envoyé aux parents. Après discussion, les membres conviennent de tenir une consultation par la voie d'un formulaire papier envoyé aux parents. Ils conviennent en parallèle de retenir les modalités inscrites dans le document intitulé *Règles encadrant la tenue de la consultation sur l'implantation de l'anglais intensif pour les élèves de 6^e année de l'École Cœur-Vaillants*. Ce document sera envoyé aux familles en préparation à la consultation.

Les questions

Après discussion, les membres conviennent de retenir le questionnement précisé dans le formulaire de consultation, qui sera annexé au document intitulé *Règles encadrant la tenue de la consultation sur l'implantation de l'anglais intensif pour les élèves de 6e année de l'École Cœur-Vaillants*.

Les seuils

Après discussion, les membres conviennent que, pour que les résultats de la consultation fassent l'objet d'une prise en considération par le Conseil, deux seuils devront être atteints simultanément, soit la majorité simple (50% plus 1) pour l'une ou l'autre des trois options, et un taux de participation d'au moins 40% de l'ensemble des familles consultées.

La période de consultation

Compte tenu de la période d'inscription, qui s'établit du 9 au 20 février 2015, et dans la perspective de permettre aux familles de disposer de suffisamment de temps pour prendre les décisions nécessaires, la consultation couvrira la période s'étendant du 4 au 9 février 2015.

Les résultats de la consultation

Les résultats de la consultation de même que la décision du Conseil, seront rendus publics conformément aux indications prévues dans le document intitulé *Règles encadrant la tenue de la consultation sur l'implantation de l'anglais intensif pour les élèves de 6e année de l'École Cœur-Vaillants*.

3. APROBATION DES QUESTIONNAIRES POUR LA CUEILLETTE DES DONNÉES DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉCOLE-DES-CŒURS-VAILLANTS

Après discussion, les membres du Conseil approuvent, avec les modifications proposées, les projets de questionnaires pour la cueillette de données pour le projet éducatif de l'École-des-Cœurs-Vaillants. Ils seront acheminés aux services informatiques de la Commission scolaire pour informatisation. La cueillette des données sera amorcée après la consultation sur l'anglais intensif.

4. LEVEE DE LA REUNION

M. Éric Dupont, appuyé par M^{me} Michelle Gagnon, propose la levée de la réunion à 21 h 45.

Denis Royer, président du Conseil d'établissement de l'École-des-Cœurs-Vaillants